

## Région de Bruxelles : un sommet social prometteur ?

---

Le 10 octobre 2014, syndicats et patrons se sont réunis avec tous les ministres bruxellois pour le premier 'sommet social extraordinaire' de la législature régionale. A l'ordre du jour : la détermination d'une stratégie de développement commune en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'enseignement, à l'horizon 2025.

Sans en présager l'issue, ce nouveau chantier ouvert à la concertation sociale rencontre l'une des principales revendications syndicales.

Cependant, si les convergences sont nombreuses, il reste, pour les syndicats, d'importants points critiques à examiner.

Dans son accord de majorité, le nouveau gouvernement bruxellois (PS, FDF, CdH, Open-VLD, S-pa et CD&V) a réaffirmé la nécessité d'une concertation sociale forte, reposant sur un dialogue constant entre interlocuteurs sociaux et gouvernement. En juillet, le ministre-président, Rudi Vervoort, s'est engagé, devant le nouveau parlement régional, à réunir les interlocuteurs sociaux pour débattre de la 'feuille de route' de la législature, et cela dès avant la reprise des travaux parlementaires. C'est désormais chose faite.

Vingt-cinq ans après sa naissance, à un tournant de son histoire, notre région est confrontée à de nouvelles compétences et...à des défis colossaux à relever. C'est bien pourquoi, lors de ce sommet social, le gouvernement et les acteurs économiques et sociaux ont confirmé leur volonté commune de redynamiser l'économie bruxelloise, à travers une stratégie visant l'horizon 2025.

Cette stratégie se décline en deux axes majeurs :

- **un axe Economie-Emploi**, avec pour ambition de faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'initiative économique et de l'innovation ;
- **un axe Emploi-Formation**, qui s'attaquera au paradoxe de l'économie bruxelloise (Bruxelles demeure la Région la plus riche du Royaume mais sa population connaît un taux de chômage insupportable).

D'ici à la fin de l'année 2014, l'élaboration des deux axes de cette stratégie fera l'objet d'une concertation préalable des acteurs concernés, notamment au sein d'une nouvelle 'task force' opérationnelle, regroupant les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et des

---

<sup>1</sup> Cette **fiche d'actualité** est destinée aux militants en formation à l'Ecole syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux.

entreprises. Les orientations stratégiques seront ensuite adoptées par le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois, réunis au sein du Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES).

**A noter :**

- Chaque fois que les domaines traités le nécessiteront, en matière de formation et d'enseignement, notamment, le Comité sera élargi aux ministres communautaires compétents;
- Les deux grands axes stratégiques seront traduits dans des priorités annuelles, déterminées par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, lors d'un sommet social précédant chaque rentrée parlementaire.

C'est donc une année chargée qui attend patrons et syndicats. Conformément à la méthode souhaitée par le gouvernement, le suivi de l'avancée des travaux sera régulier, effectué sur base d'indicateurs précis, au sein du CBCES.

Les organisations syndicales, et plus particulièrement la FGTB, mettent en évidence des points de convergence mais également des points critiques.

## **Emploi, formation et garantie jeunes**

### **Avancées positives :**

- l'instauration d'une coordination systémique des politiques croisées emploi-formation-enseignement, associant les deux communautés et les interlocuteurs sociaux, et visant une planification de l'offre de qualification professionnelle ;
- la mobilisation des secteurs professionnels en matière de stages, de premiers emplois et de formation en entreprise et la conclusion de protocoles d'accords sectoriels ;
- la poursuite de la Garantie *Jeunes* ; la pérennisation de son financement, « avec ou sans l'Europe » ;
- le renforcement des dispositifs de contrôle de la législation et la lutte contre la précarité du travail, au travers notamment de la régulation des marchés publics ;
- la poursuite et le contrôle du dispositif des titres-services ;
- l'introduction, dans les plans *diversité*, de « quotas territoriaux » en faveur des travailleurs sans emploi issus des quartiers socio-économiquement défavorisés.

### **Principales divergences ou points d'attention :**

Les organisations syndicales regrettent que le gouvernement n'ait pas privilégié la piste d'une 'normalisation des emplois ACS' et semble plutôt envisager une voie opposée, au risque de déstabiliser certains secteurs du service public et du secteur non-marchand.

En ce qui concerne la Garantie *Jeunes*, le gouvernement est muet quant à son effectivité en termes de droit opposable du jeune à un premier emploi, stage ou formation. En outre, il ne semble pas avoir retenu la proposition syndicale de désigner un manager de crise, chargé de mobiliser les entreprises et les secteurs professionnels. L'ampleur du défi le justifierait pleinement... La gestion mixte du marché de l'emploi et les contributions des agences d'emploi privées (bureaux d'intérim, outplaceurs...) à la politique régionale, notamment dans le cadre de la Garantie *Jeunes*, ne sont en outre pas visées par l'accord de majorité.

Enfin, les organisations syndicales continuent de demander qu'en matière de la lutte contre les discriminations *hommes-femmes*, le traitement des plaintes relevant de ses compétences soit confié à l'*Institut pour l'égalité des hommes et des femmes*.

## **Politique économique et vocation internationale de Bruxelles**

### **Avancées positives :**

Les syndicats actent positivement la volonté d'inscrire le développement économique de la région dans une perspective de développement économique juste et durable et le soutien appuyé aux secteurs porteurs d'emploi et à l'économie endogène, notamment via la création de pôles de compétitivité et la spécialisation de l'économie bruxelloise dans des secteurs comme le tourisme, la santé et les métiers de l'environnement. Dans le même sens, la poursuite des investissements publics dans la politique d'accueil des entreprises et de développement économique à Bruxelles doit être saluée.

En ce qui concerne la garantie d'une maîtrise publique du foncier, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les nouvelles zones d'entreprises en milieu urbain (ZEMU) et à amplifier les actions menées dans le cadre des zones d'économie urbaine (ZEUS), afin de stimuler l'implantation d'entreprises et le développement économique dans les zones précarisées de la Région et de favoriser l'emploi des chômeurs résidant dans ces mêmes quartiers, tout en menant une politique d'intégration des activités économiques compatibles avec le logement.

### **Principales divergences ou points d'attention :**

Les revendications visant la mise en œuvre d'un plan industriel coordonné avec les deux autres régions, afin de placer l'emploi industriel 'sous haute protection', ne sont pas explicitement rencontrées. Si la Déclaration de politique régionale envisage de soutenir en priorité les TPE et les PME, il n'y a, à ce stade, pas d'attention spécifique déclarée pour les activités industrielles. En ce qui concerne la maîtrise publique du foncier, il n'y a ni garantie de maintien des zones industrielles urbaines (ZIU), ni mise sous protection des activités économiques et industrielles dans les ZEMU. En cas de fermeture d'une entreprise industrielle, le maintien de l'affectation du terrain à des fins industrielles n'est pas garanti. On ne trouve, en outre, pas de trace de la mise en œuvre d'un mécanisme de captation des plus-values foncières réalisées par les opérateurs privés ni d'un mécanisme d'expropriation des entreprises quittant le territoire de la Région, en cas de projet de reprise d'activité.

En ce qui concerne le soutien aux entreprises, une contractualisation des aides à l'emploi est prévue en termes d'accueil de stagiaires et de formation. Cependant, les aides à l'expansion économique ne semblent, à ce stade, conditionnées ni à la création d'emplois de qualité, ni au respect de la concertation sociale locale. Pas de création, non plus, de véritables cellules de reconversion emploi/ formation.

Si le gouvernement lance le *Small Business Act* bruxellois, avec tous les dangers qu'une telle démarche comporte en termes de dérégulation, il sera cependant soumis à la concertation sociale. Dans ce cadre, les syndicats défendront leur ligne habituelle : « simplification administrative, *OUI* ; dérégulation, *NON* »...

S'agissant de son soutien spécifique au commerce de proximité, le gouvernement ne semble pas vouloir se concerter avec les interlocuteurs sociaux quant aux mesures de revitalisation des noyaux commerciaux, trop souvent génératrices de précarité...

### **En conclusion...**

De l'analyse syndicale des convergences et divergences entre les partenaires sociaux ressortent des chantiers prioritaires emblématiques pour les organisations syndicales :

- Rationalisation des missions des différents organismes actifs en matière d'économie et création d'un guichet unique de service et de soutien aux entreprises.
- Adoption d'une Alliance emploi-formation, assortie d'objectifs chiffrés pluriannuels (notamment en termes de taux de création d'emploi, de nombre d'accompagnements, de formations, de mises à l'emploi et de stage : FPI, stages de transition, stages en alternance...).
- Poursuite de la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse, avec mise en place d'un « contrat d'insertion » de 12 mois à temps plein au sein des entreprises (publiques et privées), afin d'offrir une première expérience de travail de qualité aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans n'ayant jamais trouvé d'emploi malgré leurs efforts depuis 18 mois.
- Développement d'un cadre unique de stage pour la Région, en vue d'en augmenter le nombre et la qualité.
- Développement d'un nouveau modèle de politique d'activation afin de réorienter prioritairement les moyens vers l'emploi des jeunes chômeurs bruxellois, des chômeurs de longue durée et des personnes moins qualifiées.
- Réforme de la politique des ACS et établissement de synergies avec les moyens de la Garantie *Jeunes* et la politique d'emploi, afin de créer des emplois durables.
- Développement d'un nouveau cadre pour les titres-services, afin d'orienter ce dispositif vers les personnes peu qualifiées et les chercheurs d'emploi de longue durée.